

FONDATION DE BIENFAISANCE DES EMPLOYÉS DE BMO PROGRAMME *JEUNES EN ACTION*

La Fondation de bienfaisance des employés de BMO est un organisme sans but lucratif mis sur pied et administré par les employés de BMO Groupe financier. La Fondation recueille des dons auprès des employés et les distribue à des organismes de charité. Il n'existe **aucun lien** entre ces dons et les dons que fait la Banque en tant qu'entreprise.

En 2004, la Fondation de bienfaisance des employés de BMO a créé le fonds de dotation *Jeunes en action*, un programme voué à la lutte contre les risques liés à l'inactivité et à l'obésité chez les jeunes. Celle-ci vient également en aide aux jeunes éprouvant des difficultés mentales, physiques ou financières. Travaillant de concert avec l'organisme *Fondations communautaires du Canada*, le programme *Jeunes en action* vient en aide aux organismes de charité qui, d'un bout à l'autre du Canada, ont pour mission de garder les enfants actifs et en santé. Ce programme est le premier fonds de dotation permanent de la Fondation de bienfaisance des employés de BMO.

Échéance pour la soumission d'une demande de subvention :

Période de soumission : chaque année du 1er novembre au 28 février.

Si votre demande de subvention répond aux exigences mentionnées ci-dessus, veuillez remplir notre formulaire et le faire parvenir à l'administrateur de votre région.

Date limite de soumission : chaque année le 28 février.

Si vous ratez cette échéance, veuillez soumettre votre demande de subvention l'année suivante.

Annnonce des décisions finales : chaque année le 30 avril.

Les bénéficiaires d'une subvention seront avisés au plus tard à cette date. Tous les efforts seront faits pour vous contacter directement. Toutefois, si nous n'avons pas communiqué avec vous au 30 avril, veuillez en conclure que votre demande de subvention n'a pas pu être retenue.

Sommes affectées aux subventions

Alors que la valeur du fond de dotation s'accroît, la Fondation de bienfaisance des employés de BMO est disposée à accepter des demandes de subventions relatives au programme *Jeunes en action* en puisant jusqu'à 25 000 \$ par année dans ses fonds non affectés. La répartition par région des sommes affectées aux subventions est proportionnelle à l'apport des régions à ce fonds chaque année.

Nous aimerions que les demandeurs qui auront reçu une réponse favorable relativement à leur demande de fonds expriment leur reconnaissance aux employés et aux employés retraités de la Fondation de bienfaisance des employés de BMO au moyen d'un document écrit, notamment une publication.

PROGRAMME JEUNES EN ACTION

Critères d'admissibilité à une subvention

Voici les caractéristiques des projets auxquels nous venons en aide au moyen de subventions :

- ❖ organismes de bienfaisance enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada ou donataires reconnus de celle-ci;
- ❖ programmes locaux permettant à des jeunes de 3 à 18 ans de participer à des sports et à des activités physiques;
- ❖ projets visant à encourager la participation de divers groupes et personnes;
- ❖ projets favorisant la participation de jeunes qui, autrement, pourraient être exclus pour des raisons financières ou à cause de difficultés d'ordre physique ou autre;
- ❖ projets qui accroissent le degré de sensibilisation à l'égard de la nécessité de promouvoir un mode de vie actif chez les enfants et les adolescents;
- ❖ projets pouvant mener à des résultats substantiels et durables en échange d'un niveau de financement modéré;
- ❖ projets dont les responsables sont disposés à reconnaître le soutien de Fondation de bienfaisance des employés de BMO.

Les projets présentant les éléments suivants ne peuvent pas être pris en considération :

- partis politiques, organismes ou groupes d'intérêt et groupes militants faisant la promotion d'une idéologie sociale, politique ou économique;
- organismes religieux (à l'exception des organismes ayant des activités laïques comme l'exploitation d'une banque alimentaire ou d'un lieu d'hébergement, et qui sont ouverts aux gens de toutes confessions);
- organismes qui manifestent toute forme de discrimination fondée sur la race, la religion, l'orientation sexuelle, une déficience ou sur tout autre forme de discrimination, car cela va à l'encontre des valeurs de BMO;
- institutions ou programmes relevant du gouvernement et financés par les impôts (écoles publiques, parcs, etc.), à l'exception des programmes gérés par l'entremise d'une école, tels que des programmes para scolaires;
- écoles privées ou « indépendantes »;
- particuliers;
- organismes grand public comme des clubs de bienfaisance ou des sociétés fraternelles;
- programmes de l'extérieur du Canada qui ne viennent pas directement en aide aux Canadiens;
- conférences, séminaires, symposiums, ateliers, tables, billets, voyages, frais de scolarité, cotisations de membre ou frais d'inscription, années sabbatiques ou congés d'études (certaines exceptions peuvent s'appliquer; par exemple, les fonds peuvent servir à financer un atelier portant sur l'acquisition de qualités de chef pour un programme de loisirs, ou pour venir aux participants nécessitant un appui financier).
- prêts à faible taux d'intérêt ou sans intérêt;
- sollicitations directes par publipostage
- frais d'activités de collecte de fonds, de publicité, de parrainage de courses, de marathons ou de tournois.
- promesses de dons ou engagements financiers échelonnés sur plus d'un an;
- dépenses liées à l'attribution de salaires ou à des frais administratifs (certaines exceptions peuvent s'appliquer; notamment, les coûts directs liés aux programmes).
- organismes de financement intermédiaires, par exemple, lorsque le seul but de l'organisme de financement intermédiaire est de donner des fonds à un organisme que la Fondation aide déjà, à ce moment la priorité ira aux dons directs.

PROGRAMME JEUNES EN ACTION

Demande de subvention

Lorsque vous remplirez votre demande, veuillez vous assurer de respecter les exigences suivantes :

- Joignez à la demande une **lettre d'accompagnement** sur du papier à en-tête de votre organisme, signée par un de ses dirigeants, et donnant les grandes lignes de votre demande.
- Veuillez présenter un exemplaire **original et un deuxième** exemplaire de la demande, avec les documents nécessaires.
- Veuillez inclure votre **numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance** ou la preuve que votre organisation est un **donataire reconnu selon les critères de l'Agence du revenu du Canada**.
- Joignez un exemplaire de vos **états financiers vérifiés** ou de votre rapport annuel les plus récents.
- Joignez la liste des **membres de la direction et du conseil d'administration** ainsi que leurs rôles.
- Lorsque c'est approprié, joignez **deux propositions de prix** en ce qui concerne l'équipement ou les travaux de construction, le cas échéant.
- Lorsque c'est approprié, procurez-nous **le détail du montant demandé**, car il sera peut-être plus facile d'accorder les fonds pour une portion du montant demandé.
- Vous pouvez joindre tout dépliant ou document connexe qui pourrait, selon vous, faciliter la prise de décision. Toutefois, vous devez **quand même répondre aux questions figurant sur la demande de subvention**.
- Vous devez faire parvenir votre demande de subvention **au bureau régional approprié**.

Certains des renseignements que vous nous communiquez peuvent être considérés comme des renseignements personnels par la législation canadienne sur la protection des renseignements personnels. Nous ne recueillons ce genre d'information auprès d'aucune autre source. Les membres de notre comité des dons et les membres de notre conseil d'administration utilisent les renseignements sur votre organisme dans le cadre du processus consistant à examiner, puis à accepter ou refuser les demandes provenant des organismes caritatifs. Le cas échéant, nous nous servons de ces renseignements pour communiquer avec vous et pour vous informer de la décision du comité des dons. Nous conservons ces renseignements que le temps nécessaire pour répondre à ces besoins. Si vous désirez consulter ou vérifier un renseignement personnel, vous pouvez vous adresser à l'administrateur affecté à votre région. Nous avons pour règle stricte de ne dévoiler aucun renseignement sur les organismes qui nous soumettent des demandes de soutien financier, sauf lorsque la loi l'exige. Aucun renseignement vous concernant n'est communiqué à quelque organisme que ce soit ni utilisé à des fins de marketing.



**Veillez faire parvenir votre demande
de subvention au bureau régional approprié :**

QUÉBEC

Fondation de bienfaisance des employés de BMO
Francine Latouche
Administratrice – Québec
119, rue Saint-Jacques, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1L6
Tél.: 514-877-7449 / Téléc. : 514-877-8339

PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Fondation de bienfaisance des employés de BMO
Rhodie Dearn
Administratrice – Provinces de l'Atlantique
5151 George St., 15th floor
Halifax (NS) B3J1M5
Tél. : 902-421-3999 / Téléc. : 902-421-3404

C-B / YUKON

Fondation de bienfaisance des employés de BMO
Sherry Addison
Administratrice – Colombie-Britannique
First Bank Tower
595 Burrard St., 22th floor
Vancouver (BC) V7X 1L7
Tél. : 604-668-1156 / Téléc. : 604-689-0674

ALBERTA / T.N.-O

Fondation de bienfaisance des employés de BMO
Jeri Sherban
Administratrice – Alberta/T.N.-O
First Canadian Centre
350 7th Avenue S.W., 6th floor
Calgary (AB) T2P 3N9
Tél. : 403-503-6438 / Téléc. : 403-234-3872

MANITOBA ET SASKATCHEWAN

Fondation de bienfaisance des employés de BMO
Jeri Sherban
Administratrice – Manitoba/Saskatchewan
First Canadian Centre
350 7th Avenue S.W., 6th floor
Calgary (AB) T2P 3N9
Tél. : 403-503-6438 / Téléc. : 403-234-3872

ONTARIO

Fondation de bienfaisance des employés de BMO
Coralie Choto
Administratrice – Ontario
55 Bloor St. West, 17th floor
Toronto (ON) M4W 3X1
Tél. : 416-927-6781 / Téléc. : 416-927-6511



PROGRAMME JEUNES EN ACTION Demande de subvention

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Nom de l'organisme _____

ARC - Numéro d'enregistrement
d'organisme de bienfaisance (NE) _____ RR _____

Adresse** _____

Ville _____

Province _____

Code postal _____

Téléphone _____

Télécopieur _____

Site Internet _____

- ❖ **Veillez joindre la liste** des membres de la direction et du conseil d'administration.
- ❖ Depuis combien de temps l'organisme est-il en activité? _____
- ❖ Quels secteurs de la province ou du pays desservez-vous? _____
- ❖ Qui présente cette demande? _____
- ❖ Quel poste occupe-t-il (elle) dans l'organisme? _____
- ❖ Avec qui doit-on communiquer pour obtenir plus de renseignements? _____

Quel poste occupe-t-il (elle) dans l'organisme? _____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____

Télécopieur : _____

** Si l'adresse est une boîte postale, veuillez indiquer également une adresse pour les messagers.

2. RENSEIGNEMENTS SUR FONDATION DE BIENFAISANCE DES EMPLOYÉS DE BMO

- ❖ Un employé BMO Groupe financier a-t-il déjà travaillé pour votre organisme à titre d'employé ou de bénévole, ou recueilli des fonds en son nom?

OUI _____ NON _____

Le cas échéant, veuillez donner le nom de cet employé ou de ces employés et décrire brièvement les fonctions qu'ils ont assumées :

- ❖ Faites-vous affaires avec l'une de nos succursales?

OUI _____ NON _____

Le cas échéant, veuillez donner le nom et l'adresse de la succursale et le nom du directeur de cette succursale, si vous possédez cette information :

3. HISTORIQUE

- ❖ Veuillez donner un aperçu de l'histoire de votre organisme (n'excédant pas une page).
- ❖ Précisez :
 - la date de constitution ou d'enregistrement de l'organisme auprès de l'Agence du Revenu du Canada
 - la mission de l'organisme
 - les programmes offerts, etc.

4. RÉSUMÉ DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- ❖ Décrivez brièvement le programme ou le projet pour lequel vous demandez une aide financière :
- Le but précis qui motive votre demande de fonds; de quelle manière **les fonds demandés seront-ils utilisés?**
 - Le besoin ou le problème ciblé
 - Les objectifs généraux et l'utilité du projet
 - Comment le programme ou le projet aura-t-il une incidence positive sur la qualité de vie des enfants y participant?
 - Comment allez-vous annoncer cette donation auprès des membres de votre organisation et des communautés auxquelles vous venez en aide? (c.-à-d. : dans un journal, sur un mur des donateurs, dans un communiqué de presse, sur votre site Internet, etc.)
 - En quoi ce programme ou ce projet **est-il unique, et en quoi est-il différent** de ceux des groupes ou organismes offrant des services semblables dans votre collectivité?

